

# "Les Vergers du Rieu"

## PLAN DE COMMERCIALISATION

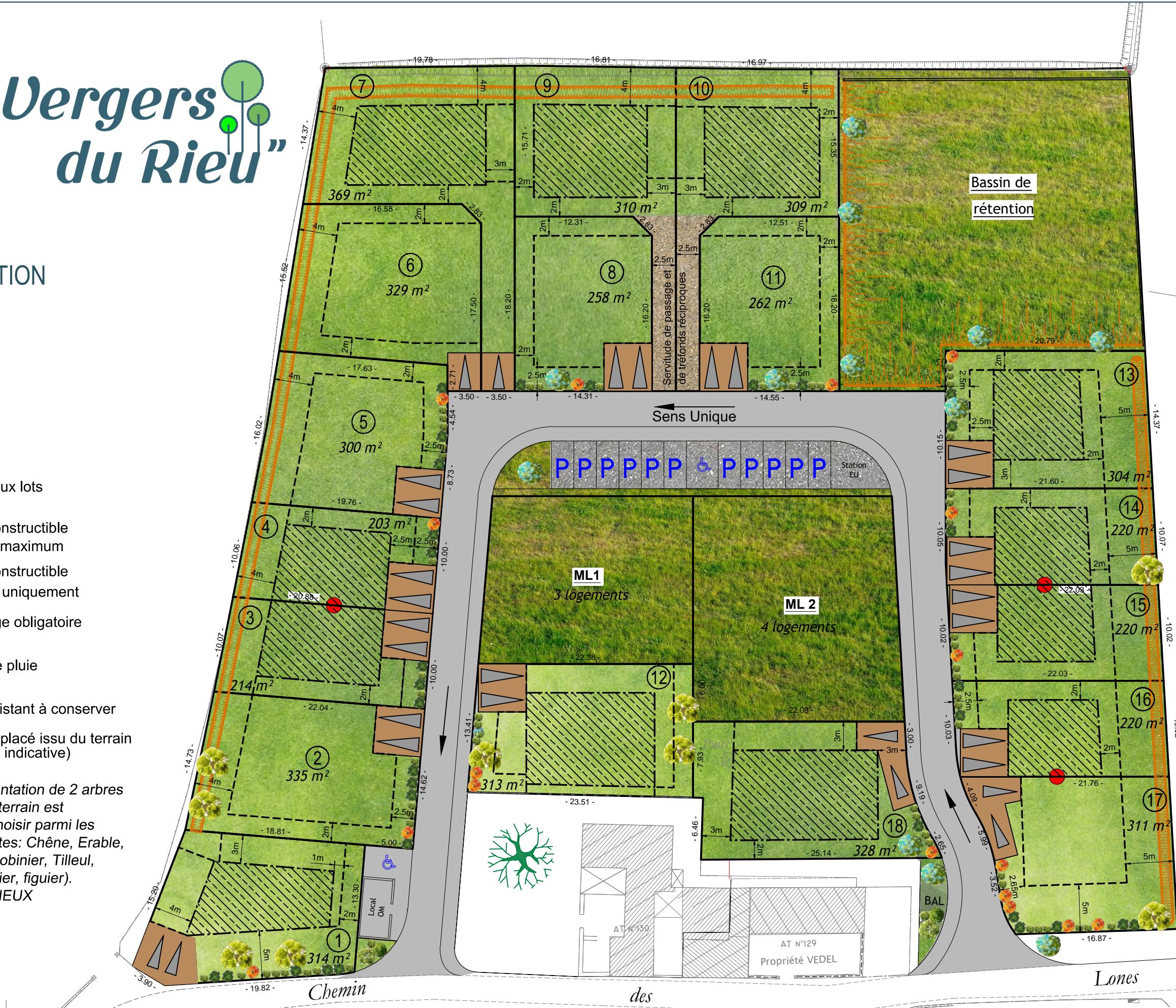


### LEGENDE:

- Accès aux lots
- Zone constructible en R+1 maximum
- Zone constructible en RdC uniquement
- Jumelage obligatoire
- Arbre de pluie
- Arbre existant à conserver
- Arbre déplacé issu du terrain (Position indicative)

**RAPPEL:** la plantation de 2 arbres de haut jet par terrain est obligatoire, à choisir parmi les variétés suivantes: Chêne, Erable, Frêne, Mélia, Robinier, Tilleul, Fruiteur (amandier, figuier).

**PAS DE RESINEUX**



Echelle: 1/400  
19/01/2026

*Note: les surfaces et les cotés mentionnées sont indicatives, elles ne seront définitives qu'après bornage et implantation.*  
Aménagements paysagers non contractuels